



MINISTRE DE
L'HYDRAULIQUE



République de Côte d'Ivoire

PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN-FINANCEMENT ADDITIONNEL
(PREAMU) IDA N° H 6452-CI



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 011/PREMU/2020 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN (E)
SPECIALISTE EN SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE POUR L'OFFICE NATIONAL DE
L'ASSAINISSEMENT ET DU DRAINAGE (ONAD)**

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 011/PREMU/2020 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN (E) SPECIALISTE EN
SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE POUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DRAINAGE (ONAD)

1. CONTEXTE

L'Etat de Côte d'Ivoire a obtenu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA), d'un montant de 50 millions de dollars pour l'exécution du Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU).

Ce projet qui consiste à réaliser des ouvrages hydrauliques (châteaux d'eau, bâches, forages, stations de traitement, exhaures, etc.), vise à accroître la production de l'eau potable dans cinq (5) centres urbains à savoir : Agboville, Béoumi, Bingerville, Korhogo-Ferkessédougou et Tiassalé-N'Zianouan-N'Douci.

Au regard du rythme d'exécution du projet et de sa performance en matière de décaissement, un financement additionnel d'un montant de 150 millions de dollars a été octroyé à l'Etat de Côte d'Ivoire par la Banque mondiale, pour étendre les bénéfices du projet. Ce financement permettra d'une part, de couvrir les besoins d'investissement qui n'avaient pas pu être pris en compte dans le projet initial, notamment dans les cinq (5) premiers centres urbains bénéficiaires et d'autre part, d'étendre le projet à quatre (4) autres centres urbains à savoir : Dabou, Songon, Issa et Niakaramadougou. Ce projet inclut également le renforcement de l'appui à la réforme du secteur de l'hydraulique urbaine et l'optimisation des rendements de réseaux avec les technologies les plus innovantes.

Les travaux en cours et ceux prévus dans le cadre du financement additionnel vont accroître l'impact du projet par l'augmentation du nombre de bénéficiaires directement raccordés au réseau de distribution d'eau potable, augmenter la disponibilité de l'eau et restaurer un service continu à des populations qui en étaient jusqu'à présent partiellement ou totalement privées.

Pour garantir à long terme la durabilité des investissements, il a été envisagé une composante relative à l'accès à l'assainissement pour limiter les rejets d'eau usée sans traitement préalable et atténuer leurs impacts sur les ressources en eau et le cadre de vie des populations. Cette composante est mise en œuvre en collaboration avec l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD), agence d'exécution pour la Composante B (Assainissement en milieu urbain) et qui en assure le suivi opérationnel et technique.

Il est prévu d'utiliser une partie de ces ressources financières pour le paiement de prestation de service de consultant individuel pour le recrutement d'un(e) spécialiste en sauvegarde environnementale pour l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD).

2. TACHES ET RESPONSABILITES

Placé sous l'autorité du Coordonnateur, et sous la responsabilité du chargé de projet de l'ONAD sur le PREMU-FA, le (la) spécialiste en sauvegarde environnementale sera responsable de l'intégration et de la gestion des aspects environnementaux dans la planification et l'exécution des activités de la composante B « assainissement en milieu urbain ».

Il/elle devra s'assurer de la mise en œuvre des tâches assignées à l'ONAD dans le cadre de sa mission de suivi environnemental de la composante B du projet, conformément à la convention d'appui la liant à la cellule de coordination du PREMU-FA.

Il/elle veillera également au respect des prescriptions environnementales et sociales et apportera son appui/conseil à toutes les activités de la composante B du projet nécessitant la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans leur mise en œuvre, notamment la planification des activités environnementales ; la revue qualité et la validation des instruments de sauvegarde préparés ; le suivi et l'évaluation de l'exécution des mesures environnementales et sociales.

3. PRINCIPALES MISSIONS

De façon spécifique, le/la spécialiste aura pour mission de :

- contribuer à l'appropriation et à la divulgation des instruments de sauvegarde environnementale, notamment le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et les Evaluations Environnementales et Sociales Stratégiques (EESS) ainsi que les autres études spécifiques (CIES, audit environnemental et social, etc.) auprès de l'équipe de l'ONAD impliquée dans la mise en œuvre du projet ainsi que les parties prenantes du projet (structures techniques, mairies, populations, entreprises chargées de travaux, missions de contrôle, etc.);
 - participer au processus de screening ou sélection environnementale et sociale des activités de la composante B du PREMU-FA ;
 - élaborer les termes de référence pour la réalisation des évaluations environnementales et sociales ;
 - participer au processus de sélection des prestataires devant intervenir sur des études et travaux ayant un lien avec les sauvegardes environnementale et sociale ;
- base. Il/elle doit justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans la gestion environnementale et sociale de projets de développement en milieu urbain ou rural ;

- faire la revue des rapports de sauvegarde environnementale préparés par les prestataires ;
- faire valider les rapports de Constats d'Impact environnemental et Social (CIES) et d'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) par l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) ;
- s'assurer de la prise en compte des dispositions juridiques nationales et internationales ainsi que des politiques opérationnelles de sauvegarde environnementale de la Banque mondiale dans la conduite des activités de la composante B du projet ;
- participer à la préparation et à l'insertion des clauses environnementales et sociales dans les dossiers d'appels d'offres ainsi que dans les contrats /marchés des entreprises en charge des travaux et des missions de contrôle ;
- s'assurer de l'élaboration du PGES-Chantier, du Plan Assurance Environnement (PAE), du Plan Hygiène-Santé-Sécurité (PHSS), du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) et du Plan de Gestion et d'Elimination des Déchets (PPGED) par les entreprises en charge des travaux et de leur approbation par les missions de contrôle ;
- s'assurer de la mise en œuvre effective du PGES, du PHSS, PPSPS et du PPGED et des séances d'information et de sensibilisation des populations ;
- veiller à l'exécution des activités relatives aux campagnes de sensibilisation et de promotion de l'hygiène prévues dans le cadre de la composante « assainissement en milieu urbain » auprès des populations ciblées ;
- collaborer avec le spécialiste en sauvegarde environnementale de la cellule de coordination du PREMU-FA pour évaluer, réexaminer et contrôler en liaison avec l'ANDE, la conformité des activités avec le CGES ainsi que tout autre instrument de sauvegarde élaboré pendant la mise en œuvre du projet ;
- préparer et transmettre à la cellule de coordination, en collaboration avec la spécialiste en sauvegarde environnementale de la cellule de coordination du PREMU-FA, des rapports trimestriels et annuels de suivi des aspects environnementaux et sociaux de la composante assainissement du projet ;
- analyser les données (rapports mensuels) du suivi environnemental des missions de contrôle et proposer des mesures d'amélioration de la gestion environnementale des activités de la composante B du projet ;
- contribuer à la vulgarisation du mécanisme de gestion des plaintes du projet ;
- participer à la mise en œuvre des recommandations (relatives aux aspects de sauvegarde environnementale) issues des missions d'appui à la mise en œuvre de la Banque mondiale sur le projet ;
- toute autre responsabilité ou tâche qui pourrait lui être confiée par le coordonnateur allant dans le sens de l'amélioration du suivi du projet et la réalisation des objectifs de l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD).

4. COMPETENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

Le ou la spécialiste en sauvegarde environnementale devra :

- avoir un diplôme d'étude supérieure (au moins BAC + 5 années) en gestion de l'environnement, sciences de la nature (écologie, biologie, botanique, foresterie, etc.), géographie ou tout autre diplôme jugé équivalent et ayant l'environnement comme

- ou avoir un diplôme d'étude supérieure (BAC + 4 années) en gestion de l'environnement, sciences de la nature (écologie, biologie, botanique, foresterie, hydraulique, etc.), géographie, ou tout autre diplôme jugé équivalent et ayant l'environnement comme base. Il/elle doit justifier d'une expérience confirmée de dix (10) ans minimums dans la gestion environnementale et sociale de projets de développement en milieu urbain ou rural ;
- avoir participé en tant qu'expert environnementaliste à au moins cinq (05) missions spécifiques de suivi ou de surveillance environnementale et sociale de projets ou programmes financés par la Banque mondiale ou d'autres partenaires techniques et financiers;
- avoir conduit au moins deux (02) missions spécifiques d'évaluation environnementales et sociales (CGES, CIES, EIES, CPR, PAR, audit, etc.) de projets d'infrastructures ;
- avoir des formations complémentaires en HSE serait un atout.

5. DUREE DE LA MISSION

Le/la spécialiste en sauvegarde environnementale interviendra à temps plein dans le cadre de sa fonction.

La durée du contrat du (de la) spécialiste en sauvegarde environnementale de l'ONAD est d'un (1) an renouvelable sur la durée du projet et conformément aux dispositions du contrat qu'il/elle aura signé avec le Coordonnateur du PREMU-FA en accord avec la Banque mondiale. Le renouvellement ne peut intervenir que si ses états de service sont satisfaisants pour le projet et pour la Banque mondiale. La durée du projet est de quatre (04) ans.

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

- une lettre de motivation manuscrite adressée au Coordonnateur du PREMU-FA;
- un curriculum vitae (CV) détaillé qui présente au mieux l'expérience du/de la candidat (e) pour la fonction avec des références précises;
- les attestations certifiées pour les déclarations figurant dans le CV;
- la photocopie du/des diplômes requis.

7. LIEU D'AFFECTATION

Le poste d'assistant(e) en sauvegarde environnemental pour l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) est à pourvoir dans l'immédiat. Le poste est basé à Abidjan.

Le dossier devra être déposé sous plis fermés en quatre (4) exemplaires dont un original avec la mention " Recrutement d'un (e) Spécialiste en Sauvegarde Environnementale " au plus tard le Vendredi 08 Mai 2020 à 18 h 00 mn précises à l'adresse suivante :

Cellule de Coordination du Projet de Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable en Milieu Urbain (PREMU) ;

sis aux Il Plateaux -vallons,

Cité LEMANIA, lot N° 1802 Cocody

Abidjan - Côte d'Ivoire

08 BP 2346 Abidjan

Numéro de téléphone : (225) 22 40 90 90

Numéro de télécopie : (225) 22 41 35 59